



DECISION MUNICIPALE N° 2025/0297

SERVICE : PROGRAMMATION-MARCHES PUBLICS – ACHATS

REF : HAB/JB/AP/FH/LB

Affaire suivie par : F. HURTADO (9805)

Adresse mail : commande-publique.fct@ville-lagarde.fr

VISAS		
Resp.	DGAS	DPS.

**OBJET : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CRECHE « LES LUCIOLES » A LA GARDE-
AVENANTS A INTERVENIR.**

HELENE ARNAUD-BILL, MAIRE DE LA VILLE DE LA GARDE,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,
- VU** la délibération n° 2 du 8 Novembre 2022 par laquelle le conseil municipal donne une nouvelle délégation de compétence et de signature à madame le Maire pour la durée de son mandat dans le cadre de l'article L.2122-22 modifié du Code susvisé,
- VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du Code de la Commande Publique
- VU** la décision municipale n°2024/0148 du 27 Mars 2024 transmise en préfecture le 3 Avril 2024 relative à l'attribution des marchés de la construction de la crèche Les Lucioles.
- VU** la décision municipale n°2024/0363 du 2 Octobre 2024 transmise en préfecture le 4 Octobre 2024 relative à la passation de l'avenant n°1 au marché n°2024/012 - Lot 1 Fondations spéciales / Gros œuvre / Terrassement - VRD à la société BUSSONE FRERES et n°2024/019 - Lot 9 : CVC - Plomberie à la société VIRIOT HAUTBOUT.
- VU** la décision municipale n°2025/0117 du 9 Avril 2025 transmise en préfecture le 10 Avril 2025 relative à la passation de l'avenant au marché n°2024/012 - Lot 1 Fondations spéciales / Gros œuvre / Terrassement - VRD à la société BUSSONE FRERES, n°2024/016 – Lot 6 : Plâtrerie/ Peinture à la société D&S JLA, n°2024/017 - Lot 7 : Menuiseries intérieures / mobilier fixe / signalétique à la société B AGENCEMENT et n°2024/021 – Lot 11 : Electricité à la société ENERGITEC ELEC.

imprimerie municipale

Accusé de réception en préfecture
 083-218300622-20250911-DM2025090297-AU
 Date de télétransmission : 12/09/2025
 Date de réception en préfecture : 04/09/2025



Hôtel de Ville • BP 121 • 83057 La Garde Cedex • 04 94 08 98 00 • contact-mairie@ville-lagarde.fr • ville-lagarde.fr • Rejoignez-nous !

Publié le : 16/09/2025 11:14 (Europe/Paris)
 Collectivité : La Garde - Var
https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/39639



VU la décision municipale n°2025/0248 du 28 Juillet 2025 transmise en préfecture le 30 Juillet 2025 relative à la passation de l'avenant au marché n°2024/012 - Lot 1 Fondations spéciales / Gros œuvre / Terrassement - VRD à la société BUSSONE FRERES, n°2024/013 – Lot 2 : Structure bois / Charpente bois / Couverture / Etanchéité au groupement SUD CHARPENTE / TECH BOIS CONCEPT, n°2024/016 - Lot 6 : Plâtrerie / Peinture à la société DS JLA, n° 2024/017 - Lot 7 : Menuiseries Intérieures / Mobilier Fixe / Signalétique à la société B AGENCEMENT, n°2024/018 – Lot 8 : Sols souples / Sols durs / Chapes à la société CARRO BTP, n°2024/019 Lot 9 : CVC - Plomberie à la société VIRIOT HAUTBOUT et n°2024/021 - Lot 11 : Electricité à la société ENERGITEC.

VU les projets d'avenant

CONSIDERANT que suite à la visite de la PMI, des ajustements se sont avérés nécessaires notamment ;

- Pour le lot 6 : la dépose du parement acoustique dans la salle snoezelen et reprise des murs avec nettoyage en profondeur de tout le bâtiment après la pose de mobilier et avant ouverture.
- Pour le lot 7 : remplacement des cloisons de séparation entre les sanitaires par des cabines dans les salles de change de grand afin de préserver leur intimité et sécurisation de la tablette au niveau du point d'eau accessible dans l'espace de vie dans la section des grands par l'ajout de barrières.

CONSIDERANT que ces travaux supplémentaires engendrent des plus-values et moins-values pour le marché :

- n°2024/016 à la société D&S JLA pour le lot 6 : Plâtrerie / Peinture d'un montant de 2 136.00 € T.T.C, soit une augmentation, tout avenants compris, de 5.25 % du montant du marché initial, ce qui porte le montant du marché de 166 751.47 € T.T.C. à 175 512.29 € T.T.C.
- n°2024/017 à la société B AGENCEMENT pour le lot 7 : Menuiseries intérieures / mobilier fixe / signalétique d'un montant de 4 053.00 € T.T.C, soit une réduction tout avenants compris de 4.14 % du montant du marché initial, ce qui porte le montant du marché de 159 600.00 € T.T.C. à 152 982.60 € T.T.C.

CONSIDERANT qu'afin de prendre en compte ces modifications, il convient, en application des règles inhérentes à la dévolution des marchés publics et conformément à l'article R2194-2 et suivant du code de la commande publique, de conclure un avenant avec les sociétés titulaires D&S JLA pour le marché 2024/016 Lot 6 : Plâtrerie / Peinture et B AGENCEMENT pour le marché 2024/017 Lot 7 : Menuiseries intérieures / mobilier fixe / signalétique,

DECIDE

ARTICLE 1 : **DE PRENDRE ACTE** des dispositions énoncées ci-dessus, ainsi que du coût des prestations supplémentaires des marchés :

- n°2024/016 d'un montant de 2 136.00 € T.T.C, soit une augmentation tout avenants compris de 5.25 % du montant du marché initial.
- n°2024/017 d'un montant de 4 053.00 € T.T.C, soit une réduction tout avenants compris de 4.14 % du montant du marché initial.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250911-DM2025090297-AU
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025

ARTICLE 2 : **DE SIGNER** tous les documents nécessaires à la passation des avenants aux marchés :

- n°2024/016 pour le lot 6 : Plâtrerie / Peinture conclu avec la société D&S JLA portant ainsi le montant du marché de 166 751.47 € T.T.C. à 175 512.29 € T.T.C.
- n°2024/017 pour le lot 7 : Menuiseries intérieures / mobilier fixe / signalétique conclu avec la société B AGENCEMENT portant ainsi le montant du marché de 159 600.00 € T.T.C. à 152 982.60 € T.T.C.

ARTICLE 3 : **DE PRELEVER** les crédits nécessaires au paiement des dépenses sur le Budget ville alloué à cet effet.

Conformément à l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, la présente décision sera transmise à monsieur le Préfet du Var et sera reproduite intégralement sur le registre ouvert à cet effet. Elle sera publiée sur le site internet de la ville et communiquée, sous forme d'un donner acte au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

La présente décision peut être contestée en saisissant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet -- www.telerecours.fr.

FAIT A LA GARDE, LE 11 SEPTEMBRE 2025

LE MAIRE,



Hélène ARNAUD-BILL

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20250911-DM2025090297-AU
Date de télétransmission : 12/09/2025
Date de réception préfecture : 12/09/2025